

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'achat de sable pour la saison d'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel de propositions, un rapport de recommandation du directeur général est déposé au Conseil municipal à l'effet que l'offre de Monco Construction est la plus avantageuse pour la Ville;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par «ProposePar», appuyé par «AppuyePar» et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat pour l'achat de sable pour la saison d'hiver 2019-2020 à Monco Construction pour la fourniture de 2 000 tonnes de sable, livraison et redevances gouvernementales incluses, pour un montant de 31 000 \$, toutes taxes en sus.

«DescriptifResultatVote0»